



AMENDEMENT AU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2019



Ce présent amendement au document d'enregistrement universel a été déposé le 17 avril 2020 auprès de l'AMF, en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) 2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement.

Le document d'enregistrement universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de titres financiers ou de l'admission de titres financiers à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note d'opération et le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au document d'enregistrement universel. L'ensemble alors formé est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) 2017/1129.

Le présent amendement actualise et doit être lu conjointement avec le document d'enregistrement universel 2019 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 2 mars 2020.

Une table de correspondance est fournie dans le présent amendement afin de permettre de retrouver facilement les informations incorporées par référence et celles mises à jour ou modifiées.

Le document d'enregistrement universel 2019 ainsi que le présent amendement y afférent sont disponibles sur le site Internet de VINCI www.vinci.com dans l'onglet Investisseurs/Information financière/Rapports annuels et semestriels, ainsi que sur le site de l'AMF (www.amf-france.org).

SOMMAIRE

- 1 – Evénements postérieurs à la clôture, tendances et perspectives..... 3
- 2 – Facteurs de risques et procédures de gestion 4
- 3 – Attestation du responsable 6
- 4 – Table de concordance 7

1 – Événements postérieurs à la clôture, tendances et perspectives

Compléments d'informations apportés à la section B du rapport de gestion du Conseil d'administration (« Événements postérieurs à la clôture, tendances et perspectives ») du document d'enregistrement universel déposé le 2 mars 2020 (pages 134, 135) :

Impacts du Covid-19

Depuis la publication du document d'enregistrement universel de VINCI le 2 mars 2020, une crise sanitaire majeure se développe à l'échelle mondiale. Identifiée en Chine en début d'année, l'épidémie de virus Covid-19, qualifiée de pandémie par l'OMS le 11 mars 2020, s'est propagée dans le monde entier. Pour limiter cette propagation, de multiples mesures restrictives ont été décidées dans de nombreux pays : mises en quarantaine, interdictions des regroupements de population, fermeture des lieux accueillant du public, limitations voire interdictions des déplacements, confinements d'une grande partie de la population ...

Les activités de VINCI s'en trouvent impactées de manière significative tant dans les Concessions que dans le Contracting.

Le Groupe s'attend à devoir faire face à une baisse prononcée de son chiffre d'affaires, dont la durée, en principe limitée, dépendra du temps nécessaire pour maîtriser la pandémie. Il met en œuvre dans tous ses pôles de métiers les mesures permettant d'ajuster les dépenses et de revoir le phasage des investissements.

Abandon de la guidance 2020

A ce stade, l'incertitude sur la durée et l'ampleur de la crise sanitaire ne permet pas d'en quantifier avec précision les impacts financiers sur les comptes consolidés. Mais il apparaît que l'objectif, annoncé le 5 février 2020, d'une progression du chiffre d'affaires et du résultat pour 2020 ne pourra pas être tenu.

Report de l'Assemblée générale annuelle des actionnaires

Par ailleurs, prenant acte de l'évolution des contraintes liées à la pandémie de Covid-19, le Conseil d'administration de VINCI, réuni le 26 mars 2020, a pris la décision de reporter à une date ultérieure l'Assemblée générale annuelle de ses actionnaires, initialement prévue le 9 avril 2020.

Les parties suivantes du document d'enregistrement universel, faisant référence à la date initiale du 9 avril 2020, sont donc modifiées en conséquence :

- Page 12 (« Gouvernance »)
- Pages 18 et 19 (« Bourse et actionnariat »)
- Page 133 (« Rapport sur les comptes de l'exercice »)
- Pages 140 à 142, 148, 151, 164, 168 et 176 (« Rapport sur le gouvernement d'entreprise »)
- Page 270 (« Rapport de l'administrateur référent du Conseil d'administration »)
- Page 271 (« Rapport du vice-président du Conseil d'administration »)
- Page 274 (« Comptes consolidés annuels »)
- Pages 279, 318 et 343 (« Annexe aux comptes consolidés »)
- Pages 361 et 363 (« Annexe aux comptes sociaux »)

Notation de crédit

Le 9 avril 2020, Moody's a confirmé la notation A3 et a conservé la perspective stable de VINCI SA et d'ASF. Le 17 avril 2020, Standard & Poor's a confirmé la notation A- de VINCI SA, ASF et Cofiroute, avec une perspective passant de positive à stable.

Conséquence de la crise du Covid-19 impactant fortement le secteur du transport aérien, Gatwick Funding Limited, société portant les financements de l'aéroport de Londres Gatwick, a vu sa notation de crédit révisée par les agences.

Le 26 mars 2020, S&P a abaissé sa notation de Gatwick Funding Limited, de BBB+ à BBB, avec perspective négative (« negative outlook »). Le 31 mars 2020, Moody's a annoncé placer la notation de Gatwick Funding Limited (Baa1) « on review for downgrade ».

La section 25.3 de l'annexe aux comptes consolidés (« Notations de crédit et covenants financiers », page 324 du document d'enregistrement universel) est ainsi modifiée en conséquence.

2 – Facteurs de risques et procédures de gestion

Compléments d'informations apportés à la section D du rapport de gestion du Conseil d'administration (« Facteurs de risques et procédures de gestion ») du document d'enregistrement universel déposé le 2 mars 2020 (pages 178 à 190) :

2.1 – Risques opérationnels

Identifiée en Chine en début d'année 2020, l'épidémie de virus Covid-19, qualifiée de pandémie par l'OMS le 11 mars 2020, s'est propagée dans le monde entier. Pour limiter cette propagation, de multiples mesures restrictives ont été décidées dans de nombreux pays : mises en quarantaine, interdictions des regroupements de population, fermeture des lieux accueillant du public, limitations voire interdictions des déplacements, confinements d'une grande partie de la population ...

Les activités de VINCI s'en trouvent impactées de manière significative tant dans les Concessions que dans le Contracting.

2.1.1. – Concessions :

Le secteur du trafic aérien mondial a été l'un des premiers et l'un des plus durement touchés par la crise sanitaire.

Après une performance solide en janvier 2020 (croissance de 2 % du trafic passagers) dans la continuité de la fin de l'exercice précédent, le trafic passagers des plateformes gérées par VINCI Airports s'est contracté en février (-5 %) en raison de la baisse de la demande en Asie. Il a été fortement impacté en mars (-56 %) par la mise en place de dispositifs de restriction des déplacements dans de nombreux pays (mises en quarantaine, confinements des populations, fermetures de frontières) afin de limiter la propagation de la pandémie. La baisse a été particulièrement prononcée fin mars, avec un trafic très faible sur certains aéroports du réseau. Le début du mois d'avril se poursuit sur la même tendance. Au global, le trafic passagers du 1er trimestre 2020 affiche une baisse de 21 % par rapport à celui du 1er trimestre 2019, avec un total de 45,3 millions de passagers accueillis dans les 45 aéroports du réseau VINCI Airports¹. Un plan de réduction des dépenses opérationnelles et d'aménagement des investissements a été engagé sur l'ensemble des plateformes dans le respect des obligations contractuelles et aéronautiques et des décisions gouvernementales.

Le trafic des réseaux interurbains de VINCI Autoroutes, après avoir progressé jusqu'à fin février (+8,8 % dont véhicules légers +10,0 % et poids lourds +2,8 %), s'est ensuite contracté (baisse estimée du 1er au 20 mars de 16 %, dont véhicules légers -19,1 % et poids lourds -0,4 %). Les mesures de confinement prises le 17 mars en France ont accentué la baisse du trafic. Celle-ci reste toutefois moins prononcée pour les poids lourds, conséquence du maintien d'un niveau d'activité économique minimum dans le pays.

2.1.2. - Contracting

Dans le Contracting, après un niveau d'activité soutenu depuis le début de l'année, la mise en place des mesures de confinement en France a entraîné, à partir du 17 mars, une interruption de très nombreux chantiers. Des démarches auprès des pouvoirs publics ont été entreprises par les organisations professionnelles afin de définir les conditions permettant la reprise progressive des travaux tout en assurant la sécurité sanitaire des intervenants. Il est à noter chez VINCI Energies le maintien de certaines activités dans le secteur industriel et les télécoms.

A l'international, la situation à fin mars était plus contrastée. En dépit d'importantes difficultés logistiques, l'activité a pu être maintenue, au moins partiellement, dans de nombreux pays dans le respect des règles sanitaires en vigueur. C'est notamment le cas en Asie du Sud-Est, en Océanie, au Moyen-Orient, en Afrique, en Amérique latine ainsi que dans certains pays européens et Etats américains. Toutefois, au fur et à mesure que la pandémie se répand, la situation de nos implantations est susceptible d'évoluer.

Le carnet de commandes s'établissait fin février à son plus haut niveau historique soit 37,9 milliards d'euros (+8 % sur 12 mois).

Le Groupe devrait donc être en position de rebondir lorsque que la crise sanitaire aura été maîtrisée. Cette reprise pourrait être toutefois affectée dans un premier temps par :

- Une certaine désorganisation des chaînes d'approvisionnement des chantiers ;

¹ Données à 100% estimées au 15 avril 2020. Données 2019 incluant le trafic des aéroports en période pleine

- Les restrictions aux mouvements de personnels de chantier clefs dont certains sont en « grand déplacement » ;
- La nécessité de clarifier les conditions de reprise avec les Maîtres d'œuvre et Maîtres d'ouvrage.

A plus long terme, il ne faut pas sous-estimer les difficultés que pourraient rencontrer certains donneurs d'ordres, partenaires et sous-traitants dont la santé financière aura été affaiblie par ce choc économique sans précédent.

2.2 – Risques sociaux et sociétaux

Dans le contexte de crise sanitaire mondiale du Covid-19, la sécurité des équipes, partenaires, sous-traitants, clients et parties prenantes de VINCI, ainsi que la continuité des services publics dont le Groupe est délégataire, restent des priorités absolues.

Les entités du Groupe ont entrepris d'adapter leurs méthodes de travail et d'apporter à leur personnel les protections nécessaires, dans le respect des dispositions légales et des règles professionnelles. Pour les collaborateurs dont la présence sur site n'est pas requise, notamment dans les sièges en France et dans un certain nombre de pays, des dispositifs de télétravail ont été mis en place.

2.3 – Risques financiers et économiques

Plusieurs semaines, voire plusieurs mois, avec une activité réduite impacteront, inévitablement, les résultats et la trésorerie du Groupe.

Il convient néanmoins de rappeler que le Groupe dispose d'une liquidité très importante : la trésorerie nette disponible à fin février 2020 ressortait à 6,5 milliards d'euros (dont 4,2 milliards d'euros en gestion centralisée). Il s'y ajoute, au niveau de VINCI SA, une ligne de crédit confirmée de 8 milliards d'euros à échéance novembre 2024, actuellement non utilisée et conditionnée à aucun covenant financier.

3 – Attestation du responsable

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent amendement, sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Rueil-Malmaison, le 17 avril 2020

Xavier Huillard

Président-directeur général de VINCI

4 – Table de concordance

La présente table de concordance reprend les rubriques prévues par l'annexe 1 du règlement délégué (UE) 2019/980 de la Commission du 14 mars 2019 et renvoie aux pages du document d'enregistrement universel et du présent amendement au document d'enregistrement universel où sont mentionnées les informations relatives à chacune de ces rubriques.

| | DEU | Amendement |
|---|--|-------------------|
| 1. Personnes responsables, informations provenant de tiers, rapports d'experts et approbation de l'autorité compétente | Repères, 26, 210, 217, 266-269, 368, encart AMF | p.6 |
| 2. Contrôleurs légaux des comptes | 368 | N/A |
| 3. Facteurs de risques | 178-190, 312-314, 319-333 | p.4 et p.5 |
| 4. Informations concernant l'émetteur | | N/A |
| 4.1 Raison sociale et nom commercial de l'émetteur | 14-17 | |
| 4.2 Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur | 261 | |
| 4.3 Date de constitution et durée de vie de l'émetteur | 261 | |
| 4.4 Siège social et forme juridique de l'émetteur, législation régissant ses activités, pays d'origine, adresse et numéro de téléphone de son siège statutaire, et site Internet | 261 | |
| 5. Aperçu des activités | | |
| 5.1 Principales activités | Repères, 1, 14-17, 33-119 | N/A |
| 5.2 Principaux marchés | Repères, 1, 33, 73-118, 125-126, 286-290 | N/A |
| 5.3 Événements importants dans le développement de l'activité | 134, 361 | p.3, p.4, p.5 |
| 5.4 Stratégie et objectifs | 10-11, 14-17, 71, 87, 101, 117, 119, 134-135 | p.3 |
| 5.5 Degré de dépendance aux brevets, licences, contrats industriels, commerciaux ou financiers, ou nouveaux procédés de fabrication | N/A | N/A |
| 5.6 Positionnement concurrentiel | Repères, 1 | N/A |
| 5.7 Investissements | 33-119, 124-125, 277, 284-285, 297-298, 300-302, 308 | N/A |
| 6. Structure organisationnelle | | N/A |
| 6.1 Description sommaire du Groupe | Repères, 262 | |
| 6.2 Liste des filiales importantes | 262, 279-280, 362 | |
| 7. Examen de la situation financière et du résultat | | |
| 7.1 Situation financière | Repères, 123-135, 274-278, 284-285, 363 | p.3, p.4, p.5 |
| 7.2 Résultat d'exploitation | | N/A |
| 8. Trésorerie et capitaux | | |
| 8.1 Informations sur les capitaux | 130-131, 261-265, 274-278, 339-340, 351, 356 | N/A |
| 8.2 Source et montant des flux de trésorerie | 130-131, 277, 352 | N/A |
| 8.3 Informations sur les besoins de financement et la structure de financement | 125, 130-131, 274-278, 319-333, 352, 357 | p.3 |
| 8.4 Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur | 171-175, 185, 261-265, 316-340, 351, 353-359 | p.3 |
| 8.5 Informations concernant les sources de financement attendues pour réaliser les investissements prévus | 130-132, 175-177, 319-333 | p.3 |
| 9. Environnement réglementaire | 180-181 | N/A |
| 10. Informations sur les tendances | | |
| 10.1 Principales tendances ayant affecté la production depuis la fin du dernier exercice | 134-135 | p.3, p.4, p.5 |
| 10.2 Engagements susceptibles d'influer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur | 10-11, 14-17, 71, 87, 101, 117, 119, 134-135, 343, 346 | p.3 |
| 11. Prévisions ou estimations du bénéfice | N/A | N/A |
| 12. Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction Générale | | N/A |
| 12.1 Organes d'administration et de direction | 12-13, 142-149 | |
| 12.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance de la direction générale | 136-138, 149-151 | |
| 13. Rémunération et avantages | | N/A |
| 13.1 Montant de la rémunération et avantages en nature | 157-175, 201-203, 341, 361, 367 | |
| 13.2 Montant total des sommes provisionnées ou constatées aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages | 162, 333-340, 361 | |

| | | |
|---|--|---------------|
| 14. Fonctionnement des organes d'administration et de direction | | N/A |
| 14.1 Date d'expiration des mandats actuels | 141 | |
| 14.2 Contrat de service liant les membres des organes d'administration | 137, 149-151, 156, 169-170, 270-271 | |
| 14.3 Informations sur le comité d'Audit et le comité des Rémunérations | 12-13, 151, 156 | |
| 14.4 Conformité au gouvernement d'entreprise en vigueur | 136-138, 149-177, 186-190 | |
| 14.5 Incidences significatives potentielles sur le gouvernement d'entreprise | 137-157, 175-177 | |
| 15. Salariés | | N/A |
| 15.1 Nombre de salariés et répartition des effectifs | Repères, 194-195, 207-209, 237 | |
| 15.2 Participations et stock-options | 157-175, 201-203, 338-340 | |
| 15.3 Accord prévoyant une participation des salariés au capital de l'émetteur | 18, 27, 157-175, 201-203, 264, 338-340 | |
| 16. Principaux actionnaires | | N/A |
| 16.1 Franchissement de seuils | 19, 27, 264-265 | |
| 16.2 Existence de droits de vote différents | 264 | |
| 16.3 Détention ou contrôle de l'émetteur, directement ou indirectement | 19, 264-265 | |
| 16.4 Accord connu de l'émetteur dont la mise en oeuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle | N/A | |
| 17. Opérations avec des parties liées | 262-263, 279-280, 341, 344, 360 | N/A |
| 18. Opérations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur | | |
| 18.1 Informations financières historiques | 274-344, 350-363, 369 | N/A |
| 18.2 Informations financières intermédiaires et autres | N/A | N/A |
| 18.3 Audit des informations financières annuelles | 345-348, 364-366, 369 | N/A |
| 18.4 Informations financières pro-forma | N/A | N/A |
| 18.5 Politique de distribution des dividendes | 18-19, 133, 277, 319, 343, 352, 356, 363 | p.3 |
| 18.6 Procédures judiciaires d'arbitrage | 342-343 | N/A |
| 18.7 Changement significatif de la situation financière ou commerciale depuis la fin du dernier exercice | 10-11, 14-17, 124-125, 134-135, 284-285, 343, 353, 361 | p.3, p.4, p.5 |
| 19. Informations complémentaires | | N/A |
| 19.1 Capital social | 261-265, 278, 316-318, 356 | |
| 19.2 Acte constitutif et statuts | 136-138, 176, 261-262 | |
| 20. Contrats importants | Repères, 124-125, 299-307 | N/A |
| 21. Documents accessibles au public | 369 | N/A |